Zeitschrift: Bulletin de la SHAG : revue annuelle de la Société d'histoire et

d'archéologie de Genève

Herausgeber: Société d'histoire et d'archéologie de Genève

**Band:** 6 (1933-1938)

Heft: 2

**Artikel:** Deux aspects du rôle financier de Genève pendant la guerre de

succession d'Espagne

**Autor:** Stelling-Michaud, S.

**DOI:** https://doi.org/10.5169/seals-1002590

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF:** 17.10.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

# DEUX ASPECTS DU RÔLE FINANCIER DE GENÈVE PENDANT LA GUERRE DE SUCCESSION D'ESPAGNE.

par

### S. STELLING-MICHAUD.

Par ses alliances et ses relations avec les puissances voisines, Genève était, à l'instar des treize cantons qui formaient le Corps helvétique, englobée dans des zones d'intérêts différents. Aussi la guerre de succession d'Espagne fut-elle favorable au développement économique de certaines parties de la Suisse, défavorable à d'autres, souvent les deux à la fois en un même point, comme ce fut le cas par exemple pour Genève. Cette ville était le lieu géométrique d'un certain nombre de forces et d'influences contradictoires: le petit État dépendait de la France par nécessité économique et se voyait obligé, d'autre part, de conformer son attitude politique à celle de ses alliés Zurich et Berne, hostiles à Louis XIV. Les relations que la cité de Calvin avait nouées avec l'Angleterre et la Hollande déplaisaient au monarque Très Chrétien et son représentant Pierre Cadiot de la Closure eut pour tâche de combattre cette inclination de la république. Nous verrons comment celle-ci sut ménager ses intérêts en louvoyant et en cherchant à plaire un peu à tout le monde. L'empereur ne lui pardonna pas sa politique opportuniste, mais il échoua dans sa tentative d'écraser ce petit peuple de marchands, parce que les belligérants avaient besoin, les uns de son argent, les autres de ses produits ou de sa complaisance de contrebandier.

Située au carrefour des communications entre la France, l'Allemagne et l'Italie, Genève était devenue à la fin du XVII<sup>e</sup> siècle un centre actif de commerce, un foyer d'industrie

et une place de banque dont l'importance devenait inestimable en temps de guerre. Les principaux produits étrangers qui s'y échangeaient, étaient les draps d'Angleterre et de Hollande, les étoffes fines et les objets de luxe de France, les métaux d'Allemagne le sel de Provence, la laine brute d'Espagne et du Languedoc, les épices du Levant.

Les émigrés de la révocation de l'Édit de Nantes avaient contribué à créer à côté des anciennes industries, l'orfèvrerie et l'horlogerie, des branches nouvelles telles que la passementerie, la soierie, les dorures, les fabriques de velours et d'indiennes. Toutes ces manufactures, qui occupaient de nombreux ouvriers, répandaient leurs produits dans les principales foires d'Europe, à Zurzach, à Beaucaire, à Gênes, dans les grands centres commerçants comme Lyon, Marseille, Turin, Londres, Vienne, Amsterdam, mais avant tout dans l'Empire, à Augsbourg, à Nuremberg, à Leipzig et à Francfort, où de nombreux négociants genevois étaient venus s'établir.

En Suisse, il n'y avait alors que St-Gall et Zurich dont l'activité économique pût se comparer à celle de Genève. Les Högger, les Zollikofer, les Schobinger, les Gonzenbach de St-Gall, les Muralt, les Orelli et les Pestalozzi de Zurich formaient, par leurs ressources et le haut développement de leur technique professionnelle, un type très semblable à celui des Lullin, des Marcet, des Sarasin, des Trembley, des Fatio, des Saladin et des Calandrini. Pendant la guerre de succession d'Espagne, nous verrons d'ailleurs s'établir entre les négociants de St-Gall et ceux de Genève des relations d'affaires qui accuseront davantage encore cette affinité de caractère.

Bien avant le début des hostilités, les marchands genevois avaient ajouté à leur activité d'importateurs et d'exportateurs de marchandises celle d'intermédiaires financiers. Les profits sur le change étaient alors considérables, ce qui explique qu'au début du XVIII<sup>e</sup> siècle la plupart des marchands genevois délaissèrent petit à petit le titre de marchands pour prendre celui de marchands-banquiers, puis de banquiers tout court <sup>1</sup>.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> A.-E. Sayous, La banque à Genève pendant les XVIe, XVIIe et XVIIIe siècles (Rev. économ. intern., 1934), p. 16-17 du tirage à part.

L'opération du change ou agio consistait à laisser un certain profit à celui qui fournissait une lettre de change et, d'autre part, à se procurer les espèces sur les places où la « parité » était la plus favorable. Le bénéfice ainsi réalisé au change variait entre 1 et 5 % et allait parfois encore au-delà. Cette opération, qui était restée liée au commerce jusqu'à la fin du XVIIe siècle, devint, par le fait des emprunts contractés par les États étrangers, une véritable spéculation sur la hausse des changes. Ces «remises» accordées aux belligérants, particulièrement à la France, ont été une des causes de la longue durée de la guerre. Dès le début des hostilités, les marchands étrangers qui négociaient avec la France, s'étaient chargés de payer les armées du roi en Italie, en Allemagne et dans les Flandres en livres tournois. Constituer de telles provisions en bénéficiant sur le change passait pour un trafic licite et les magistrats genevois répondirent à l'ambassadeur impérial en Suisse, qui leur reprochait de le favoriser, « que si leurs marchands ne l'avaient pas entrepris, d'autres l'auroient fait à leur place et que le profit qu'il y avoit à réaliser sur la remise des louis d'or à Milan, tombant dans le cours du commerce, ils avoient cru d'en pouvoir profiter avec des marchands d'autres nations  $^{1}$ .

Après une année de guerre, les Alliés s'étaient rendu compte qu'ils n'arriveraient jamais à vaincre la France s'ils ne la privaient pas du nécessaire par un blocus économique. Le 22 mai 1703, les États-Généraux publièrent un édit signé par les représentants alliés, interdisant le commerce des marchandises ainsi que l'envoi en France et en Espagne de lettres de change et d'argent en espèces <sup>2</sup>. Mais la multiplicité des intérêts, l'insuffisance du contrôle et l'âpreté au gain des marchands rendirent illusoire l'effet de ces sanctions.

L'entretien de ses armées coûtait à Louis XIV environ 7 millions de livres par mois (environ 140 millions de francs suisses valeur actuelle). Chamillart, contrôleur-général des finances et ministre de la guerre, ne pouvait réaliser régulière-

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> AEG, RC, vol. 202, fol. 212, 12 avril 1702.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> G VAN DEN HAUTE, Les relations anglo-hollandaises au début du XVIIIe siècle. Louvain, 1932, p. 270-271.

ment cette somme malgré les impôts, les charges des provinces et les emprunts à la ville de Paris. Aussi acceptait-il toutes les conditions, pourvu qu'il pût trouver l'argent nécessaire chez les neutres et même en pays ennemi. Amsterdam et Genève représentaient les deux pôles de ce trafic de prêts à intérêt. Les frères Huguetan, Lyonnais réfugiés en Hollande après 1685, avaient avancé dès le début de la guerre à Samuel Bernard, banquier du Trésor royal, 1.500.000 livres de France par mois au taux de 9 %, valeur de Paris, à 2 ou 3 usances. Après l'interdiction du commerce avec la France, l'aîné des deux frères, Jean-Henri Huguetan, vint s'établir à Genève en juillet 1703, pour y continuer ses «fournitures», comme on disait alors. Nous reviendrons plus loin sur ce personnage. Avant son arrivée à Genève, les frères Antoine et Jacques Saladin, associés en 1700 avec Jacques Buisson, avaient déjà livré de l'argent à Milan à 7 et 8 % d'intérêt. Saladin s'était déclaré prêt à fournir 1.500.000 l. par an, mais les maladresses de son associé, qui négociait pour lui à Paris, avaient réduit de beaucoup les bénéfices 1. Les irrégularités de Buisson provoquèrent la séparation des deux associés et entraînèrent, en novembre 1703, la cessation de leurs paiements à Chamillart.

Tant que ces remises s'effectuaient par lettres de change et que la France, lente à rembourser, augmentait simplement ses dettes, les ressources du pays demeuraient intactes; mais dès que les marchands s'avisaient de sortir le numéraire — surtout les louis d'or qui valaient davantage à l'étranger — ils réalisaient de grands profits aux dépens du royaume qui s'appauvrissait, les espèces y devenant plus rares. « Tout l'argent passe en Hollande et en Angleterre aussi bien qu'en Italie, où il y a considérablement à gagner; c'est pour ainsi dire la magie noire », écrivait La Closure à Torcy <sup>2</sup>. Les négo-

<sup>1</sup> La puissance et l'habileté des frères Huguetan étaient telles qu'ils avaient mis Buisson dans l'obligation, pour pouvoir tenir son contrat avec Sam. Bernard, de leur emprunter plus de 500 000 l. à 7%, somme que le banquier genevois fit d'ailleurs envoyer à Milan avec perte pour sa maison. AEG, Factum judiciaire 1 bis p. 9-10 (Procès entre Ant. et Jac. Saladin, banquiers à Genève et Jac. Buisson...) et p. 3 du Rec. de lettres de Buisson en appendice.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> 16 mars 1701. Paris, AE, Genève, vol 21, fol. 253.

ciants genevois effectuaient ces paiements à Milan — et c'était là le secret de leur gain — avec des valeurs de France, en sorte qu'ils avaient à la fois le bénéfice des espèces et celui de la remise. Saladin et Buisson avaient même créé à Lyon avec les Srs. Constant, Olivier et Sabot, négociants français, une société pour l'exportation de l'argent en Italie <sup>1</sup>. Au lieu de perdre 5 % sur les lettres de change tirées de Lyon sur Genève, les marchands genevois préféraient recevoir de l'argent de France et en confier l'envoi à la société moyennant 1, 2 ou 3 %, bien que la sortie des espèces eût été interdite par le roi.

Saladin et Buisson ayant cessé leurs paiements, deux banquiers de St-Gall, Marc-Frédéric et Jean-Jacques Högger, les continuèrent aux mêmes conditions <sup>2</sup>. Le troisième frère, Daniel, associé avec le Sr. Locher, s'était établi à Lyon comme correspondant de la maison mère. De 1704 à 1708, les Högger fournirent à la France plus de cent millions de livres, payant presque à eux seuls les armées du Rhin et de la Moselle et une partie de celles du Milanais. Dans la seule année 1706, les Högger envoyèrent une somme totale de 17.132.830 livres en Italie. Ils étaient remboursés par des assignations sur les provinces françaises dont les impôts fournissaient la garantie. Les provinces étaient alors le seul endroit où l'on pût encore

<sup>1</sup> Id. — La Closure au roi, 2 novembre 1701, Paris, AE, Genève, vol. 22, fol. 85. La Closure dénonça dès le début de la guerre le commerce peu scrupuleux des Lyonnais. « Les Lyonnois se sont donnés de grandes libertés de tout temps surtout en ce qui regarde leur utilité particulière sans faire beaucoup d'attention à l'intérêt général du Royaume et aux ordonnances du Roy pour les marchandises étrangères dont elles défendent l'entrée; ils se sont servis et se servent encore de cette ville-cy [Genève] comme d'un entreport pour les pratiquer dans le Royaume en faisant la contrebande de concert avec les Genevois; et présentement qu'il y a à gagner à sortir les espèces hors du royaume sur le pied qu'est le change dans les pays étrangers, les Lyonnois comme les Genevois et les Suisses établis à Lyon ne manquent pas de s'en prévaloir et ils en envoyent par cette ville et par tous les endroits qu'ils peuvent tout autant qu'ils en ont. » La Closure à Torcy, 16 mars 1701, lettre citée.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> J.-J Högger, créé comte de Billaire par Louis XIV, fut nommé inspecteur des monnaies royales à Strasbourg en 1703. La filiale de Lyon avait l'autorisation d'envoyer des écus en Alsace pour la frappe. Selon La Closure, les Högger abusèrent de ce droit en important à Genève, par leur correspondant genevois Sauter, des écus sur lesquels ils gagnaient de 4 à 5% au change. (La Closure à Coquet, directeur de la douane de Lyon à Genève, 9 avril 1703, Paris, AE, Genève, vol. 22, fol. 256 et le même à Torcy, même date, même vol., fol. 258).

trouver de l'argent dans le royaume. A la fin de la guerre, la France devait aux Högger plus de 16 millions de livres, somme qui ne leur fut jamais rendue <sup>1</sup>.

La France n'était pas seule à bénéficier de ces remises dont certaines nations alliées tiraient également profit. Après l'entrée du duc de Savoie dans la Grande Alliance, en octobre 1703, les puissances maritimes chargèrent la maison Jean-Antoine Lullin et Nicolas du paiement de leurs subsides à Victor-Amédée. Ces deux banquiers « gens fort avides et fort entreprenans » selon La Closure 2, établirent dans ce but une filiale à Turin. Par l'intermédiaire de Marc Lullin, leur correspondant à Lyon, ils continuèrent leurs remises à l'armée française en Italie 3. La Closure avait ses raisons pour ne pas inquiéter leur négoce avec la cour de Turin. Comme Lullin et Nicolas se rendaient souvent dans le Piémont pour leurs affaires, ils ne manquaient pas de satisfaire la curiosité du résident de France. Ce fut par leur canal qu'il apprit, par exemple, le nom des banquiers qui travaillaient pour les Alliés à Genève 4.

Les principales maisons de la ville servirent encore d'intermédiaires financiers au roi de Prusse lors de l'acquisition de la principauté de Neuchâtel en 1707. Frédéric I<sup>er</sup> avait accrédité son envoyé en Suisse, le comte de Metternich, de plus de six cent mille livres auprès des banquiers de Genève qui contribuèrent ainsi, par leurs avances, à lui faire gagner le célèbre procès d'investiture <sup>5</sup>.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Cf. S. Stelling-Michaud, St.-Saphorin et la politique de la Suisse pendant la guerre de succession d'Espagne, Villette-lès-Cully, 1935, p. 229-230.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> La Closure à Torcy, 1<sup>er</sup> février 1704, Paris AE. Genève, vol. 24, fol. 263. Il ne faut pas confondre la maison Lullin et Nicolas avec celle d'un 3<sup>e</sup> frère dont la société, sous le nom de Marcet et Lullin, siégait également à Genève, avec un Sr. Rilliet comme correspondant à Lyon. Durant l'année 1703, ils firent des remises en Italie et Rilliet fut surpris en flagrant délit d'exportation de 8500 louis d'or qui furent confisqués. La Closure à Torcy, id. et du même au même, 7 décembre 1703, même vol., fol. 197.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> La Closure à Torcy, 1<sup>er</sup> février 1704 lettre citée, et du même au même, 22 mars 1706, Annexe, Paris, AE, Genève, vol. 27, fol. 45.

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup> La Closure à Torcy, 7 décembre 1703, lettre citée.

<sup>&</sup>lt;sup>5</sup> Abraham et Frédéric Gallatin avancèrent 120 mille livres à Metternich, en stirant des lettres de change sur les correspondants du ministre des finances de

153

Quelque importante que fût l'activité de tous ces banquiers, aucun d'entre eux ne put rivaliser, par l'habileté des procédés et l'étendue des moyens, avec Jean-Henri Huguetan qui, pendant les deux années qu'il passa à Genève, y fit la pluie et le beau temps. Il était né à Lyon en 1654 d'un père libraire et imprimeur. Entré jeune dans les affaires, il quitta la France après la révocation de l'Édit de Nantes et alla s'établir avec son frère à Amsterdam, où ils acquirent rapidement le renom de redoutables financiers <sup>1</sup>. Nous savons comment ce personnage, entravé par l'ordonnance du 22 mai 1703, était venu clandestinement à Genève y continuer ses prêts à intérêt. Avec discrétion d'abord, puis avec l'appui indispensable de La Closure<sup>2</sup>, Huguetan commença petit à petit à draîner tout l'argent de la ville pour l'envoyer dans les Flandres, en Bavière et en Italie. Empruntant au taux de 7, 8, 9 et parfois 10 % aux principaux particuliers et aux marchands qui avaient jusqu'alors traité directement avec Paris, donnant des assignations sur des fonds français ou des maisons européennes connues qui payaient régulièrement ses créanciers, le réfugié acquit un grand crédit à Genève. Son trafic ayant fait monter l'argent, Huguetan le prenait à un taux qui allait croissant, de sorte qu'on était obligé de passer par ses mains. Il avait à tel point monopolisé toutes les ressources que la maison Lullin et Nicolas, par exemple, dut lui emprunter l'argent qu'elle avança au duc de Savoie pour le compte des puissances maritimes 3. Huguetan tirait encore de grandes sommes des

Berlin. Calandriní paya la même somme. Alexandre Solicoffre, Marcet et Lullin ainsi que Natussen payèrent 30 mille livres chacun. (Kraut à Metternich, 28 juin 1707, Berlin, Geh. Preuss. St. Arch., Rep. IV, I, Succ. und Generalia, Conv. XIX.) Cf. la correspondance de Metternich avec les banquiers genevois, Berlin, Geh. Preuss. St. Arch., Rep. IV, II, Litteralien, nº 10, 33. Guy et Saladin firent également des avances à Metternich et à E. de Montmollin; Marc Lullin se rendit lui-même à Neuchâtel. (Lettre anonyme écrite de Genève le 27 décembre 1707, envoyée à Torcy, Paris, AE, Genève, vol. 27, fol. 116).

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Sur la banque des frères Huguetan à Amsterdam et ses prêts à la France, cf. Londres, PRO, Entry Books, Holland, t. LXIX, fol. 217; State Papers, vol. 224, fol. 47.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> La Closure à Chamillart, 22 août 1703, Paris, Arch. Nat., G<sup>7</sup> 544, dossier 10, pièce n° 2.

<sup>3</sup> La Closure à Puysieulx, 11 janvier 1704, Paris, AE, Genève, vol. 23, fol. 502. B.H.G. VI.

cantons de Berne, de Soleure et de Schaffhouse. Chamillart lui donnait généralement 12 % d'intérêt sur les « fournitures » destinées à l'Italie et 10 % sur les sommes envoyées dans les Flandres ¹. Un contemporain assure que le ministre de la guerre faisait jusqu'à 36 % d'escompte pour les sommes livrées trois mois avant les paiements à l'armée ². Huguetan avançait en moyenne trois millions de livres par mois. A la fin de l'année 1704, il lui arriva d'offrir 4.200.000 livres dont 3 millions en argent piémontais ³.

Le trafic des remises avait eu deux conséquences pour l'économie genevoise: enrichissement des prêteurs d'une part et appauvrissement de la petite bourgeoisie commerçante et industrielle d'autre part. En absorbant les revenus, déjà diminués depuis la guerre, des veloutiers, des passementiers en haute lisse et des tireurs d'or, les banquiers causèrent la ruine de ces manufactures en entraînant la cessation des commandes et la baisse des salaires. Le peuple gronda, et le mécontentement des ouvriers et de la petite bourgeoisie, leur animosité contre les banquiers ne furent pas sans influence sur les troubles qui faillirent compromettre la sûreté de l'État quelques années plus tard. En décembre 1702 et en janvier 1703, des libelles, qui visaient particulièrement les Lullin et les Marcet, furent suspendus à l'entrée de l'Hôtel-de-Ville 4. Le Conseil, fort

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Huguetan à Desmarets, 22 décembre 1704, Paris, Arch. Nat., G<sup>7</sup> 1123.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Saint Saphorin au prince Eugène de Savoie, 14 octobre 1704 (Arch. de Mestral-St-Saphorin).

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> Huguetan à Desmarets, lettre citée. Une procuration à son homme d'affaires, le marchand Philibert Perrachon, bourgeois de Genève, nous renseigne sur les diverses formes de l'activité financière d'Huguetan. Perrachon peut « tirer des lettres de change, accepter celles qui sont tirées sur Huguetan, faire tous viremens de partie, négociations de change, transports et assignations, promesses, billets de dépôt, prêter, emprunter, vendre, céder, transporter et en général faire gérer et négocier... poursuivre en cas de refus de payement par les débiteurs et les contraindre à payer par toutes les voies dues et raisonnables (sommations, protestations, instances ou actes de justice), comparaître devant tous juges, plaider, opposer, appeler, renoncer, substituer un ou plusieurs procureurs, les révoquer, en substituer d'autres, traiter, transiger des dettes, en faire cession et transport, donner terme, faire remise des dettes acquiescées », etc. AEG, Min. du notaire Étienne Beddevole, vol. X, fol. 353 (procuration générale du 5 janvier au 31 décembre 1704).

<sup>4</sup> Ch. Du Bois-Melly, Chroniques, Genève en 1706..., Genève, 1870, p. 91-96, sur les remises, l'interdiction du commerce avec l'Empire et l'affaire des placards.

perplexe, décida d'interdire aux négociants de faire des remises en argent courant <sup>1</sup>. La sortie des espèces continua néanmoins par contrebande. Aussi les maîtres-jurés des professions menacées se chargèrent-ils de faire eux-mêmes la police. Ils furent assez heureux pour mettre la main sur un envoi de numéraire que les banquiers Jacques et Gédéon Mallet s'apprêtaient à faire en Italie, le 12 février 1703. La situation se tendit à l'extrême après l'arrivée d'Huguetan. Toute la diplomatie alliée intervint pour obtenir que le Conseil renvoyât le réfugié. D'autre part, le résident de France menaçait le Magistrat de représailles si l'on touchait à son ressortissant <sup>2</sup>. L'occupation de la Savoie par les Français obligea doublement le Conseil à ménager le roi.

Les rumeurs ayant repris <sup>3</sup>, La Closure proposa de confronter Huguetan avec les manufacturiers en présence de quelques témoins, au nombre desquels il désirait figurer. Le Conseil jugea cette proposition inacceptable « tant par des raisons d'État que par des raisons particulières qui regardent les négociants de cette ville » <sup>4</sup>. Les remises continuèrent donc, à

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> AEG, RC, vol. 203, fol. 34-36, 18 janvier 1703.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Torcy à la ville de Genève, 18 juin 1704, Paris, AE, Genève, vol. 24, fol. 399 sq et AEG, RC, vol. 204, fol. 350-52.

sement perdus, de sorte que nous ne connaissons les plaintes des manufacturiers et des petits commerçants que par les protocoles du Conseil des CC. Le 23 mai 1704, par exemple, l'on se plaignit que Huguetan « faisait souffrir tout le négoce de marchandises et que celui qu'il pratiquait ne donnait rien du tout au Public ni aux Halles ». (AEG, RC, vol. 204, fol. 293.) Ces plaintes se renouvelèrent en été 1705. Les maîtres-jurés tireurs d'or avaient recueilli 150 signatures pour adresser une pétition au Conseil. « Le Sr. Abraham Gallatin avait révoqué toutes les commissions qu'il avait données ci-devant aux horlogers et les veloutiers et autres ouvriers en soye étaient aussi en mouvement », lisonsnous le 1er juillet 1705 (vol. 205, fol. 299). Les maîtres-jurés passementiers se plaignaient surtout des Srs Marcet et Lullin, qui avaient refusé de leur donner de l'ouvrage et avaient voulu diminuer le prix des façons. Le Conseil leur interdit, à la suite de ces protestations, de modifier les prix. (3 juillet 1705, vol. 205, fol. 303-304).

<sup>4</sup> AEG, RC, 4 juin 1704, vol. 204, fol. 322-323. Les magistrats, qui reprenaient souvent la discussion de l'opportunité de ces remises, aboutissaient toujours à la conclusion qu'étant un pur commerce de change, elles ne pouvaient être défendues, à moins qu'on interdit également le commerce du change. AEG, Commerce A1, 30 août 1707 (Registres de la Chambre du Négoce).

enrichir les uns et appauvrir les autres, jusqu'au jour où se produisit la faillite du système. Elle eut lieu de la façon suivante: la difficulté croissante de trouver de l'argent en France rendait l'amortissement de la dette du trésor royal de plus en plus illusoire. A la fin de 1704, Chamillart devait à Huguetan quelque vingt millions de livres et il paraissait invraisemblable qu'une pareille somme pût être restituée par un État ruiné. Mais le banquier poursuivit néanmoins ses paiements, étant sûr de ne rien perdre lui-même, et les marchands genevois continuèrent aussi à lui avancer de l'argent, sachant que le jour où ils ne lui en donneraient plus, leurs lettres de change seraient refusées par la France.

En été 1705, Louis XIV, voyant le numéraire s'épuiser, remit sur le marché d'anciennes espèces remonnayées pour augmenter artificiellement ses ressources. Samuel Bernard n'ayant pas voulu payer les 4 ou 5 millions de dédommagement que demandait Huguetan <sup>1</sup>, celui-ci se retira du jeu et se sauva en Hollande, où il offrit ses services aux Alliés <sup>2</sup>. Ce coup de tête plongea dans la stupeur tous les marchands français et genevois créanciers du réfugié. Il se produisit un arrêt dans le commerce du change <sup>3</sup>. Parmi les négociants genevois, Antoine Saladin fut l'un des plus éprouvés <sup>4</sup>. Louis XIV remboursa les marchands français atteints par cette banqueroute <sup>5</sup>. « Cela fait respirer cette ville qui s'y trouvoit fort intéressée », écrivit La Closure à Torcy qui, en retour, priait le résident de France « d'exciter toujours ceux de Genève à continuer leurs

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> La Closure à Puysieulx, 5 mai 1705, Paris AE, Genève, vol. 26, fol. 31.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Il se rendit ensuite à Londres, où il entraîna dans une faillite semblable plusieurs maisons anglaises, se maria en Hollande où il devint baron d'Odyk en 1708, obtint le poste de résident danois à Hambourg en 1713, fut nommé gentilhomme de la Chambre de Frédéric V de Danemark l'année suivante et baron de Gyldensten en 1720. Il sauva la Compagnie danoise des Indes orientales en 1727, devint conseiller secret du roi Christian VI en 1731, prit part en 1737 à la création de la banque de Copenhague dont il fut le principal actionnaire. Il joua un rôle de premier plan dans l'essor commercial et industriel du Danemark, où il mourut à l'âge de 95 ans, le 14 juin 1749. Lire sur lui l'étude de F.-L. Mourier parue en danois dans *Iris og Hebe*, 1807, I, p. 29-77.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> La Closure à Torcy, 9 août 1705, Paris, AE, Genève, vol. 25, fol. 298.

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup> Du même au même, 17 août 1705, id., vol. 25, fol. 309.

<sup>&</sup>lt;sup>5</sup> Du même au même, 7 septembre 1705, id. vol., 25, fol. 318.

fournitures » 1. Celles-ci reprirent en effet de plus belle, par l'entremise des Högger et des frères Jacques et Gédéon Mallet. Une malencontreuse affaire vint aggraver la situation déjà tendue avec l'Allemagne. Le 22 octobre 1705, une voiture contenant 23.000 louis d'or envoyés à Milan par les frères Mallet fut attaquée et dévalisée à Versoix, sur terre française, par une bande de Camisards ou « Partisans », alors en séjour dans le pays de Vaud et qui effectuaient ces enlèvements pour le compte du duc de Savoie 2. En guise de représailles, les magistrats de Genève firent arrêter deux Savoyards innocents, qu'ils relâchèrent d'ailleurs quelques jours plus tard. Sur la plainte de Mellarède, envoyé de Victor-Amédée auprès du Corps Helvétique, l'empereur avait aussitôt fait arrêter le Sr. Wyler, négociant genevois à Vienne et le Sr. Duval, négociant à Augsbourg, et fait décréter la saisie de tous les effets appartenant aux autres marchands genevois établis dans l'Empire, ce qui interrompit tout commerce de la ville avec l'Allemagne. Les manufactures de filage en subirent le contrecoup et de nombreux négociants, qui exportaient jusqu'en Bohême, furent obligés de suspendre leurs affaires. Le mécontentement faillit donner lieu à des actes de violence, certains maîtres-jurés avant menacé de mettre le feu à la maison des Mallet et des Debarry, estimés responsables, à cause de leurs remises, des embarras où Genève était plongée 3. Le roi de Prusse, les États-Généraux, la reine d'Angleterre et le duc de Savoie, qui étaient tous en commerce actif avec Genève 4,

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Torcy à La Closure, 14 septembre 1705, id., vol. 25, fol. 322.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Cf. sur ces « coups de mains » qui avaient pris une grande extension, B. de Cérenville, Camisards et Partisans dans le Pays de Vaud (Bibl. univers. et Revue suisse, t. 58 et 59).

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> Copie d'une lettre de Genève, 27 décembre 1705, Paris, AE, Genève, vol. 25, fol. 364; une autre du 1er janvier 1706, id., vol 27. fol. 8.

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup> Les marchands genevois vendaient par exemple à la Hollande pour 3 millions de livres de marchandises par an. (Mém. sur le commerce de Genève, 13 août 1705, Paris, AE, Genève, vol. 27, fol. 63). Les commerçants anglais envoyaient tous les ans à Genève pour plus de 200 mille livres sterling de draps, de bas et de chapeaux, de serges, de mousselines, de calicots ainsi que des étoffes de soie et de coton des Indes orientales (Mém. du 28 novembre 1707 transmis par Fréd. Bonnet, résident du roi de Prusse à Londres au Conseil des CC, AEG, RC, 8 mai 1708, vol. 208, fol. 308-309]. La Closure interrogea un marchand genevois

s'entremirent à la cour impériale pour défendre les intérêts de la république. L'empereur ne céda qu'en novembre 1706, remit en liberté les marchands arrêtés et leva le séquestre sur les biens des ressortissants genevois en Allemagne; mais les taxes prélevées dès le début de la guerre sur les marchandises genevoises furent maintenues; par contre, les marchandises de l'Empire et des puissances maritimes pouvaient aller librement à Genève et l'on permettait à ses banquiers le négoce des lettres de change en Allemagne 1. Il était trop tard; ce demi-remède ne suffit pas à rétablir le commerce de la république. L'exportation des articles de luxe ne se releva pas de la crise que lui avait fait subir la guerre. Nous ne savons pas au juste de combien s'était réduit le chiffre d'affaires des négociants; il diminua probablement de 70 à 80 %, à en juger par les plaintes continuelles des intéressés et le départ d'un certain nombre de manufacturiers qui se rendirent à Berne, à Lausanne ou à Neuchâtel, d'où ils pouvaient exporter librement leurs produits dans l'Empire 2; plusieurs tireurs d'or allèrent s'établir à Lille 3.

La débâcle financière de 1709 qui affecta la plupart des banquiers et commercants genevois ne tirait pas son origine de

pour lui demander la raison de cette grande importation de produits anglais. « C'est, lui répondit-il, parce que ces marchandises sont plus belles, à meilleur marché et par conséquent de meilleur débit. Qu'outre que les mêmes manufactures ne sont pas si bonnes en France, c'est que les marchandises, quoique de moins bonne qualité, sont mesme plus chères... tant qu'on ne remèdieroit pas à cet inconvénient en France, ils (les marchands genevois) seroient obligés de continuer... La Closure en tira lui-même la leçon: « Il est bien constant qu'on n'a pas assez d'attention en France à perfectionner les manufactures, cependant on a tout ce qu'il faut pour y réussir, aussi bien qu'en Angleterre et en Hollande... mais tout le contraire y arrive. Il faut bien que les ouvriers manquent de counaissance et d'habileté et que les directeurs n'ayent pas eux-mêmes tous les talents propres pour y tenir les mains et pour contribuer à la perfection de ces sortes d'étoffes. D'ailleurs, il est constant que dans tous pays étrangers où l'on entend le commerce, on taxe les Français de n'avoir pas toute l'intelligence et l'application nécessaires pour tout ce qui peut y avoir rapport, soit qu'on examine les choses trop superficiellement en France ou qu'on veuille trop gagner tout d'un coup. » (La Closure à Torcy, 14 juin 1702, Paris, AE, Genève, vol. 22, fol. 90).

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> AEG RC, 2 octobre 1706, vol. 206, fol. 407-408.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Saint-Saphorin, *Mémoire adressé à J.-G. de Buol*, mai 1705 (Arch. de Mestral).

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> AEG, RC, 5 décembre 1711, vol. 210, fol. 496.

ces difficultés intérieures, mais découlait directement de la situation désespérée où se trouvaient les finances françaises. En 1704 déjà, Samuel Bernard s'était trouvé dans l'impossibilité de faire face à plus de cinq millions de lettres de change qu'il avait à payer par suite du non règlement de nombreux débiteurs. Il proposa aux créanciers de recevoir, en place d'assignations, des billets de monnaie (ou papiers royaux), payables après l'échéance de ces assignations. Cet expédient, repris plus tard par Law, ne parait que pour un temps limité aux difficultés du moment. La confiance manquait, en France, pour que le public accordât crédit à cette première tentative de circulation fiduciaire. Le total de ces billets s'élevait en 1706 à la somme de 173 millions, qui furent convertis l'année suivante en dette d'État. Bernard fut pris à son propre jeu et se vit payé en billets de monnaie par ses débiteurs. Ces billets se négociaient au début de 1709 à 25 % puis à 50 % de perte. Dès le mois d'avril, on les refusait sur les places de Lyon et de Marseille. Bernard avait, à ce moment-là, un découvert de 38 millions où la créance des marchands genevois représentait environ 1 ½ millions de livres. Lorsqu'il leur annonça qu'il ne pourrait payer cette dette qu'en billets de monnaie, ce fut une véritable panique à Genève. « Tous les banquiers sont sur le point de manquer, ayant tout leur bien chez Bernard, écrivait le résident, et les particuliers qui ont leur argent chez ces banquiers sont sur le point aussi d'être réduits à la mendicité 1 ». Un grand nombre de lettres de change firent retour aux marchands qui les avaient tirées. Mr. Sayous assure que cette année-là les minutes de notaires sont remplies de protêts pour refus de payement; les acceptateurs de traites invoquaient qu'ils n'avaient pas reçu de couverture avant l'échéance ou s'en prenaient à la dureté des temps 2. Quinze maisons de commerce (Marc Lullin, Jacob Marcet, Jean Lullin, A. Mallet, Ant. Bertrand, Privas, Veuve Martin et fils, Jean Bannal, Loubier, Teissier et Gourdon, Genon, Barth. Martin, Cannac

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Lozilière (neveu et secrétaire de La Closure) à Torcy, 8 avril 1709, Paris, AE, Genève, vol. 30, fol. 34.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> A.-E. Sayous, Calvinisme et capitalisme, l'expérience genevoise (Ann. d'hist. écon. et soc., mai 1935), p. 239.

et Pictet, Pérolle, J. L. Richard) adressèrent le 10 avril 1709 une requête à la Chambre du Négoce pour demander un sursis de paiement de leurs dettes <sup>1</sup>. Bien que le contrôleur général des finances Desmarets, successeur de Chamillart, eût avancé 30 millions de livres pour solder le bilan du banquier parisien, la dette de Bernard à ses prêteurs genevois ne fut amortie qu'avec perte pour ces derniers. Leurs embarras financiers se prolongèrent plus de deux ans. En 1711, huit membres du Conseil des CC furent exhortés à payer leurs créanciers avant la fin de l'année <sup>2</sup>. Ceux qui avaient payé en papiers royaux étaient déclarés en faillite. Certains conseillers ne furent pas réélus ou se virent rayés de la liste des membres de l'État, tel Jean-David Naville <sup>3</sup>.

## II

Examinons brièvement ici le rôle joué par la ville de Genève durant la révolte des Camisards, rôle complexe et occulte dont l'histoire n'a pas encore dénoué tous les fils. La question des origines du soulèvement cévenol de l'automne 1702 est très controversée. Aucun document ne prouve que le mouvement s'est produit à l'instigation d'une puissance étrangère. Par contre, tous les indices portent à croire que la révolte ne fut pas entièrement spontanée et autonome. Dès le début de la rébellion, les Camisards cherchèrent en effet un appui à l'étranger et s'adressèrent dans ce but à l'Angleterre. Le 11 décembre 1702, le ministre Nicolle écrivait de Saint-Hippolyte à un Français réfugié à Dublin pour en obtenir des armes ou de l'argent, qu'il proposait de faire chercher à Genève par les Camisards 4.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> AEG, Commerce A 1, 10 avril 1709 (Registres de la Chambre du Négoce).

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> AEG, RC, vol. 210, fol. 10-11, 7 janvier 1711.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> Ibid., fol. 8-9. Les prêts à intérêt continuèrent jusqu'à la fin de la guerre. Le 17 janvier 1711, un Mémoire fut lu au Conseil sur la rareté des espèces courantes à Genève par suite des remises à la France. AEG, RC, vol. 210, fol. 25s. En novembre 1712, on ne pouvait empêcher les particuliers de renoncer à ce commerce, AEG, Commerce A2, 2 novembre 1712, fol. 72 (Registres de la Chambre du Négoce).

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup> Londres, British Museum, Add. Mss. 29588, fol. 298-299, cité par Dedieu, Le rôle politique des protestants français (1685-1715), Paris, 1920, p. 105-106.

D'emblée, Genève avait été choisie comme point de contact entre les Cévenols en révolte et les puissances alliées. Sa situation avantageuse à la porte de la France et de la Savoie, son commerce avec Lyon et le Midi, ses relations bancaires avec les pays voisins, tout concourait à faire de cette ville un des meilleurs centres de renseignements militaires et économiques de l'Europe méridionale. Enfin, c'était dans la capitale spirituelle du protestantisme qu'il convenait de tenir tous les fils de l'intrigue. Si les Genevois ne pouvaient pas, à cause de leur neutralité, devenir eux-mêmes des complices avoués, ils ne cachèrent du moins pas leurs sympathies et n'empêchèrent en rien les Alliés d'établir chez eux leur agence pro-camisarde. La France ne leur pardonna jamais cette complaisance manifeste: « Il v a, écrivait La Closure au début de la guerre, un esprit de cabale dans les Protestants qui les porte aveuglément à suivre les mouvements du roi d'Angleterre et de la Hollande. Ils croyent ou veulent croire qu'il s'agit de la religion et qu'il faut paroistre toujours unis... Ils voudroient tous que le roi d'Angleterre fust absolu. Je connois le mesme esprit dans les Genevois. Tous les Protestans ensemble paroissent ne faire qu'une République. C'est assez l'esprit de leur religion où il entre plus de politique que de véritable sentiment de christianisme. 1 »

L'Angleterre avait à Genève, dans la personne d'un réfugié français établi dans la ville dès le début de 1695, Gaspard Perrinet, marquis d'Arzeliers, une sorte d'agent ou de correspondant politique. Il portait le titre de résident de la reine d'Angleterre à Genève et recevait une pension de 4.000 livres sterling. Aux yeux du parti bourbonien, il passait pour « le plus mal intentionné de tous les Français réfugiés » <sup>2</sup>. Il avait essayé dès le début de la révolte d'établir une correspondance secrète avec le Languedoc et d'envoyer des secours financiers aux rebelles. Mais n'ayant pas d'argent à sa disposition et les représentants alliés en Suisse ne pouvant lui en avancer sans l'autorisation de leurs gouvernements, le marquis dut renoncer

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> La Closure à Puysieulx, 29 avril 1701, Paris, AE, Genève, vol. 19, fol. 427.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Lozilière à Torcy, 31 mars 1700, Paris, AE, Genève, vol. 30, fol. 201.

à agir pour son propre compte. La censure française contrôlant tout le courrier venant du Languedoc, il ne restait plus, pour obtenir des renseignements, qu'à s'aboucher avec les marchands genevois qui se rendaient encore dans le Midi. Le résident français surprit des lettres et se plaignit au Conseil de ce que les Srs Ducros, marchands drapiers, et Roche, commis au bureau des postes, ainsi que les négociants réfugiés Tellier et Sébastien Tardieu entretinssent des relations avec les séditieux <sup>1</sup>.

Les efforts tentés par les Alliés pour venir en aide aux Camisards furent beaucoup trop dispersés pour être efficaces. Au lieu de remettre la direction de l'affaire à d'Arzeliers qui était le mieux placé de tous les agents alliés, la reine d'Angleterre chargea l'envoyé William Aglionby, qui résidait à Zurich, de faire passer un espion (Moïse Billaud) dans les Cévennes (juin 1703) au moment même où l'aventurier Flotard réussissait à joindre Cavalier et Roland 2. Les puissances maritimes, qui comprenaient de quelle utilité pouvait être une diversion au cœur même de l'ennemi, envoyèrent à Genève des officiers français qui se trouvaient à leur service pour gagner le lieu de la révolte et en diriger les opérations. Un gentilhomme dauphinois, le capitaine Salomon Vulson de Villette, devait envoyer du monde en France sous la conduite de ces officiers qu'il soldait pour le compte de la Hollande 3. Villette fit passer clandestinement la frontière à quelques-uns de ses camarades qui arrivèrent dans le Midi, où ils furent pris et roués en compagnie d'un marchand de Nîmes qui leur avait fourni de l'argent 4. Villette dut aller s'établir à Lausanne pour échapper à la vindicte de La Closure, qui exhortait le Conseil

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> AEG, RC, 31 janvier 1703, vol. 203, fol. 58. La Closure à Torcy, 29 novembre 1702, Paris, AE, *Genève*, vol. 22, fol. 168. Sur le désir de La Closure, le Syndic convoqua un certain nombre de négociants genevois ainsi que les négociants français établis à Genève pour leur interdire tout commerce avec les Camisards. (La Closure à Torcy, 2 février 1703, Paris, AE, *Genève*, vol. 22, fol. 206 et du même au même, 29 janvier 1703, *id.*, fol. 208).

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Sur la mission de Billaud, cf. S. Stelling-Michaud, St.-Saphorin... p. 156-157 et App. p. 388-395.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> Correspondance de Villette avec Clignet de 1706-1714, BPU, Mss. Court, vol. 31 (Inv. 850), fol. 207-222.

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup> Arzeliers à Nottingham, 28 septembre 1703 et 15/31 octobre 1703, BPU, Mss. Court, vol. 33 (Inv. 80), fol. 4 et 5.

à expulser tous ces fauteurs de troubles. Malgré ce début peu encourageant et l'étroite surveillance des frontières, des agents isolés passèrent dans les Cévennes en novembre 1703, ainsi qu'en janvier et en avril 1704 <sup>1</sup>. Un Camisard vint même à Genève à cette époque pour raconter les derniers combats et demander du secours. Les Cévenols ne pouvaient guère compter que sur des initiatives privées et s'ils reçurent effectivement l'argent qu'on leur envoyait, c'était bien insuffisant pour entreprendre une action d'envergure.

Le pasteur français Isaac Sagnol de la Croix, réfugié à Morges, fit parvenir une petite somme d'argent à Roland pour l'encourager à ne pas se soumettre. Richard Hill, envoyé d'Angleterre à la cour de Turin, fit également passer de l'argent dans les Cévennes; il prétendra plus tard que jamais un sol n'était parvenu aux rebelles 2. C'est possible. Quoiqu'il en soit, tout l'argent envoyé dans les Cévennes ne se perdait pas en route. Nous savons, par exemple, que les vingt louis d'or que d'Arzeliers avait envoyés à Ravanel en novembre 1704 étaient bien parvenus à Nîmes 3. Par contre, nous ignorons ce que rapporta la collecte faite en Angleterre à la fin de la même année par l'archevêque de Cantorbéry. Il n'est pas étonnant qu'en se voyant si mal secourus, les Camisards aient lentement lâché pied. Après le départ de Cavalier, en juin 1704, après la mort de Roland et la défaite de Ravanel en septembre, profitant du sauf-conduit remis à ceux qui voulaient quitter le royaume, un grand nombre de Camisards gagnèrent Genève et les villes du Pays de Vaud. Jean Cavalier se rendit ainsi avec son escorte de cent hommes à Lausanne, où Mellarède pourvut à leur entretien. En septembre, il arriva une quarantaine de Camisards à Genève. Catinat y vint en octobre avec une vingtaine d'hommes, parmi lesquels se trouvait le prophète Castanet qui prêcha le 3 novembre devant une assemblée de 200 personnes 4.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Tous ces renseignements, de même que ceux que nous publions sans donner de référence, sont tirés des papiers Court.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> R. Hill à St -Saphorin, 19 septembre 1704 (Arch. de Mestral).

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> Arzeliers à Boyer, 23 septembre 1704; Arzeliers à Aglionby, 14 octobre 1704, BPU, Mss. Court, vol. 33 (Inv. 80), fol. 9.

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup> AEG, RC, 8 novembre 1704, vol. 204, fol. 520-521.

Élie Marion et Pierre Corteis, tous deux auteurs de Mémoires fort intéressants, arrivèrent le 20 novembre à Genève avec un certain nombre de camarades. Le résident de France enrageait de voir tout ce monde se promener librement dans les rues, conspirer dans les tavernes et raconter ses exploits, comme le nommé Fidèle qui se vantait tout haut d'avoir tué 25 prêtres <sup>1</sup>. Malgré ses efforts, La Closure ne put obtenir davantage qu'un mandat d'expulsion contre Fontane et Flotard, qui étaient allés trouver Cavalier à Lausanne <sup>2</sup>.

Mellarède, Villette et le marquis d'Arzeliers ne disposaient pas de ressources suffisantes pour l'entretien de tous ces Camisards établis à Genève et dans le pays de Vaud. Aussi les États-Généraux, dans leur assemblée du 30 septembre 1704, décidèrent-ils de se charger des frais occasionnés par le séjour des Cévenols en Suisse. Le maître des postes de Leyde, Nicolas Clignet, réfugié français, fut autorisé à remettre à d'Arzeliers jusqu'à 10.000 florins 3, l'Angleterre s'engageant (le 22 janvier 1705) à fournir le double de cette somme 4. Ce n'était pas trop, si l'on songe que la centaine de Camisards désœuvrés qui demeurèrent à Lausanne jusqu'en mai 1705 et qui furent entretenus jusqu'à leur établissement définitif dans le Wurtemberg en avril 1706, coûtèrent aux puissances maritimes 23.604 livres et 4.755 florins d'Empire 5. L'argent destiné à Genève trouva, sinon un emploi plus utile à la cause des Alliés, du moins plus honorable pour ceux qui en bénéficièrent. Le marquis d'Arzeliers fut chargé de la mission ingrate d'entretenir le foyer de la révolte; celle-ci était devenue désormais impuissante pour un certain nombre de raisons dont les principales sont l'absence de directives, le morcellement des efforts, la rivalité entre les dirigeants, le manque de scrupules de certains d'entre eux, la conduite douteuse des Camisards émigrés et l'indifférence croissante des Alliés pour une cause

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> AEG, RC, 28 novembre 1704, vol. 204, fol. 551.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> AEG, RC, 27 septembre 1704, vol. 204, fol. 462-463.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> Copie de la résolution dans *Mss. Court*, vol. 17k (Inv. 1882), fol. 403-404 et vol. 33 (Inv. 80), fol. 123.

<sup>4</sup> BPU, Mss. Court, vol. 17k, fol. 405.

<sup>&</sup>lt;sup>5</sup> Cf. le détail des comptes de Villette dans Mss. Court, vol. 33, fol. 45-110.

qui n'avait pas eu le résultat escompté. Il est certain que, depuis le départ de Cavalier et surtout depuis son échec à la bataille d'Almanza en Espagne (25 avril 1706), les Camisards ne représentaient plus pour la France le danger qu'ils avaient été au début de la guerre. Les charités qu'on leur distribuait en Suisse attiraient constamment de nouveaux amateurs d'exil, de sorte que les Cévennes, de moins en moins défendues, devenaient toujours plus difficiles à soulever. L'argent qui leur était destiné disparaissait frauduleusement, les agents accomplissaient à demi leurs missions, la correspondance s'endormait. Clignet écrivait à d'Arzeliers à la fin de 1706: « Matthieu (la reine Anne) et son homme Toscanne (Marlborough) me témoignent n'estre pas contents de la conduite de nos correspondants. Matthieu m'a fait une espèce de reproche sur ce que leur capital estoit infructueux à Meudon (Genève) 1 ... »

Les puissances maritimes faisaient parvenir l'argent à d'Arzeliers par l'intermédiaire de marchands genevois (Guillaume Boissier et Sellon, Diodati, Borel) et de négociants français établis à Genève (Sébastien Tardieu, Lespiaud et les frères Flournois), qui tiraient des lettres de change sur les correspondants des trésoriers d'Angleterre et de Hollande, principalement sur Jansen de Londres, sur Nicolas Clignet de Leyde et sur Étienne Caillaud de Rotterdam. D'Arzeliers, à qui Clignet prescrivait de la part des États-Généraux la plus grande prudence et la plus grande modération, ne dépensa que 17.943 livres 6 sols durant ces cinq années sur les 22.618 livres qu'il avait reçues. Les comptes détaillés qu'il tint jusqu'à sa mort, survenue le 24 mars 1710, nous permettent de suivre en détail l'emploi de cette somme <sup>2</sup>.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Clignet à d'Arzeliers, 17 décembre 1706, BPU, Mss. Court, vol. 29 (Inv. 848), fol. 48.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Cf. particulièrement dans Mss. Court, vol. 31 (Inv. 850), fol. 122-137, les Relevés des comptes des 3 juin 1707, 27 juin 1708 et 27 août 1709. Il est à remarquer que les crédits dont disposait d'Azeliers ne semblent pas avoir été exactement connus des Français. « L'on a trouvé sur le nommé Dupont, l'un des chefs camisards tués dans la dernière action, deux lettres écrites de Genève, signées du nommé Vallette, qui font connoître que ce particulier est le correspondant des rebelles et que Mr le marquis d'Arzeliers agit de concert avec lui pour exciter les sujets du Roy à la révolte et pour leur procurer du secours de

En premier lieu, le marquis devait entretenir sa petite équipe d'agents qui conspiraient dans le pays de Vaud, venaient secrètement à Genève chercher des instructions et de l'argent, puis disparaissaient mystérieusement dans les Cévennes <sup>1</sup>. Le capitaine Daniel Sallier, officier au service de Hollande, fixé à Begnins près de Nyon, avait en effet organisé avec Jean-Pierre Sartre, négociant à Vienne, une « association » de marchands gagnés à la cause de la rébellion. C'étaient en général des «nouveaux convertis» 2. Il y en avait dans les principales villes du Midi, à Nîmes (les Srs. Alizon et Alègre. marchands de soie), à Montpellier, à Uzès (un nommé Coste 3), à Alencon, à Mende, aux Baux, à Vienne, à Castres, à la Fabrègue, au Vigan, etc. Les marchands français réfugiés à Genève correspondaient avec les affidés à cette société en un langage chiffré où un tonneau de vin singifiait cent fusils, une balle de laine mille hommes et où l'argent était compté en livres de soie ou en aunes de rubans 4. Pour ne pas éveiller l'attention, Sartre avançait l'argent aux rebelles et venait se faire rembourser à Lyon où il tirait des lettres de change sur des marchands genevois ou des Français établis à Genève 5.

Il n'entre pas dans le cadre de ce petit travail de donner la liste des agents qui furent envoyés dans les Cévennes avec de

la part des Ennemis, et il paroît que Mr d'Arzeliers a mesme quelques fonds à sa disposition pour cet usage ». (Lozilière à Torcy, 19 août 1709, Paris, AE, Genève, vol. 30, fol. 88).

- <sup>2</sup> La Closure à Torcy, 6 juin 1703, Paris, AE, Genève, vol. 22, fol. 312.
- <sup>3</sup> Cf. sur lui, Bost, op. cit., p. 38, 40,42.
- 4 La clef de ce chiffre se trouve en tête de Mss. Court, vol. 31.
- <sup>5</sup> Sur Jacques Lespiaud (ou Lespeaud), sur Pierre Taxil (1000 l., le 16 juillet 1707), sur Georges Trembley (1900 l. le 22 juillet 1707), sur David Volaire et sur François Penchina (Mss. Court, vol. 29, fol. 247 et fol. 255-257).

¹ Ainsi Flottard reçut à lui seul du 1er juillet 1704 au 10 avril 1705 la somme de 4737 l. 10 s. (Mss Court, vol. 31, fol. 169-175). Le capitaine Daniel Sallier (ou Laurence) recevait 600 fl. par an et P. Cotte (Dupin), autre officier venu de Hollande, 300 fl. A côté de J.-P. Sartre, qui reçut plus de 2300 l. et qui fut peut-être son meilleur agent, d'Arzeliers donnait encore une pension de 15 fl. par mois à « un jeune homme des Cévennes », de mars 1707 à fin juin 1708. Mr Ch. Bost, La première vie de Pierre Corteis, (Rev. de théol. et de philos.), Lausanne, 1935, p. 29-30 du tir. à part, a cru reconnaître en lui P. Corteis, le pasteur du Désert.

l'argent ou des Camisards qui vinrent à Genève pour en chercher. A côté de ceux dont les noms nous sont connus et que M. Ch. Bost a cités dans son étude sur Corteis, nous savons par les comptes et la correspondance de d'Arzeliers qu'un certain nombre d'agents anonymes franchissaient chaque année la frontière <sup>1</sup>.

Le métier de conspirateur aux frais des puissances maritimes était devenu pour quelques chevaliers d'industrie une véritable aubaine. Il fallut que le nouvel envoyé anglais à la cour de Turin, Chetwynd, fût victime d'une escroquerie qui coûta plus de 5.000 livres à la reine pour que l'Angleterre et la Hollande missent brusquement fin aux subsides. En juin 1709, les États-Généraux avaient déjà interdit à Clignet d'avancer encore de l'argent au marquis d'Arzeliers 2. L'Angleterre avait envoyé sa dernière lettre de change, d'un montant de 4.000 livres, en février 1710. La mort de d'Arzeliers et les premiers pourparlers de la paix contribuèrent à interrompre ces envois. L'affaire Riffier désabusa définitivement les Anglais. Un Dauphinois de ce nom, fils d'un procureur de Die, s'était présenté à Londres avec un projet de soulèvement de sa province. Pour prouver que la noblesse désirait réellement s'affranchir de la tutelle royale et prendre le parti des Alliés, il se faisait envoyer des lettres fabriquées de toutes pièces par ses complices. La cour de Londres, dupe de ce subterfuge, fit tenir à son représentant à Turin 10.000 livres de France, que celui-ci consacra en partie à payer à une demi-douzaine de Dauphinois le voyage de Genève 3. Ces fripouilles empochaient des sommes considérables en feignant d'acheter des armes, de lever des troupes et de préparer une révolution entièrement fictive. Cette farce, qui n'était d'ailleurs pas la première de cette

¹ Voici quelques échantillons: Le 8 juin 1705, D. Sallier donne 7 louis d'or à un homme qu'il envoie dans les Cévennes (Mss. Court, vol. 31, fol. 179). Le 15 janvier 1706, Batail du Vivarais vient de St.-Christophe à Nyon et reçoit 4 l. d'or (Mss. Court, vol. 31, fol. 138). Entre le 27 juin 1708 et le 27 août 1709, un homme est envoyé à cheval dans le Vivarais avec 68 l., un autre à pied avec 34 l. On envoie 102 l. aux gens des Cévennes « par un marchand de Genève », etc.

Résolution du 28 juin 1709, copie BPU, Mss. Court, vol. 29 (Inv. 848), fol. 85.
BPU, Mss. Court, vol. 33 (Inv. 80), fol. 111-114.

espèce, se prolongea tout un été et vint mettre fin à l'épopée camisarde <sup>1</sup>.

Ces deux aspects de l'activité de Genève pendant la guerre de succession d'Espagne nous permettent de voir comment la politique du petit État a été conditionnée par des facteurs économiques. Si son indépendance même ne put être conservée qu'au prix de certaines complaisances, il faut reconnaître que le Magistrat montra, durant ces années douloureuses, une prudence et une fermeté dans les situations les plus critiques qui permit à la république de sauvegarder à la fois les prérogatives de sa neutralité et les intérêts de son commerce. Avons-nous le droit de parler d'erreur si une attitude, aujourd'hui critiquable, a servi jadis à empêcher le pire? En renvoyant Huguetan, par exemple, il se peut que les petits négociants n'eussent pas été aussi durement éprouvés; mais la sécurité de l'État en eût été compronise et le commerce avec la France certainement ruiné. Un habile éclectisme politique sauva Genève. Et sa politique pro-camisarde eut pour effet, si ce n'est pour but, de regagner la faveur des Alliés.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Cf. J. Dedieu, op. cit., et A. Court, Histoire des troubles des Cévennes ou de la guerre des Camisards, Villefranche, 1760, 3 vol.